

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :	En Exercice :	15
	Présents :	15
	Votants :	15

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un avril le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier CARRILLAT, Maire.

Date de convocation : Vendredi 17 avril 2026

Présents : Mesdames, Céliane GONTHIER-GEORGES, Audrey CHARDON, Sarah DUVAL, Claire ALLARD-VAUTARET, Lucie CAMELIN, Maude BERAUT, Séverine MERMOUD,
Messieurs Olivier CARRILLAT, Michel LEIRITZ, Mickaël PERNOLLET, Michael CESARI, Jérôme BOSSON, Frédéric GUINARD, Gabriel CONTER, Fabrice MOENNE-LOCCOZ,

Excusés :

Céliane GONTHIER-GEORGES a été élue secrétaire.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des impôts, notamment ses articles 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux des impôts directs locaux ;

Vu l'état 1259 COM fourni par la Direction des Finances Publiques, précisant les bases prévisionnelles et les taux plafonds ;

Vu la proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE :**

Article 1 : Les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 sont fixés comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **18,93%** (inchangé) ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **28.02 %** (inchangé) ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : **15,00%** (taux de base 13,10% + majoration spéciale de 1,90% autorisée en case 6.3.b du formulaire 1259) ;

Article 2 : Ces taux respectent les règles de liaison et les plafonds indiqués à l'état 1259 (notamment 6.3.a : 18,97% comme taux communal majoré à ne pas dépasser, et 6.3.b : 1,90% comme majoration maximale).

Article 3 : Le Maire est chargé de transmettre une copie de la présente délibération à la Direction des Finances Publiques, accompagnée de l'état 1259 complété.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance
Céliane GONTHIER-GEORGES



Le Maire,
Olivier CARRILLAT



Télétransmis en Sous-Pref et affiché le :



COMMUNE : 069 CHENEX

ARRONDISSEMENT : 74 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SERV GEST COMPTABLE ANNEMASSE

TAUX

FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	1 055 507	18,93	95,82	1 065 000	201 605	18,93	201 605
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	18 853	28,02	159,29	18 800	5 268	28,02	5 268
Taxe d'habitation (TH)	186 285	13,10	55,60	178 200	23 344	15,00	26 730
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	230 217	230 217		233 603
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025 >>>	Taux de référence de TH 2026 >>>	Taux de MTHRS applicable en 2026 >>>	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 >>>	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026 >>>	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026) >>>	233 603

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité =	18,93	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	230 217 =	28,02	
Taxe d'habitation (TH)		15,00	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5) 230 217	230 217	

III – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		0		1 589	0	-49 338	56 658	11
								8 909

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	8 909
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	=	233 603
Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	=	242 512

A ANNECY

Le 23 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
CECILE GUYADER-BERBIGIER

Le

Pour la Commune,

